



La sécurité des pratiquants et la prévention des risques sont les sujets premiers qui animent le métier et le quotidien des éducateurs sportifs du judo ju-jitsu et disciplines associées. C'est avant tout notre vocation.

Les sujets de société et les sujets d'actualité auxquels nous sommes confrontés, voir parfois malheureusement les drames qui peuvent toucher des jeunes et moins jeunes de notre communauté, nous rappellent souvent l'importance de notre rôle dans les messages que nous pouvons faire passer au sein de nos clubs. Nous contribuons à la prévention des risques, au civisme, à l'éducation.

Cette note d'information à destination de tous les éducateurs a pour objectif de nous rappeler le cadre de nos champs de vigilance et d'accompagnement dans ces domaines.

France Judo fait de la sécurisation des pratiques et des pratiquants un objectif prioritaire. Nous, éducateurs de tous niveaux, constituons une véritable voix, impactante auprès de nos licenciés, qui apporte sa pierre à l'édifice de la protection et du bien vivre ensemble. Nous savons pouvoir compter sur cette communauté des professeurs et éducateurs.

Cordialement,

Sébastien MANSOIS
Directeur Technique National



Note d'information

Sécurisation des pratiques

Le judo est une activité éducative pour le corps et pour l'esprit. C'est pourquoi la FFJDA s'engage à tous les niveaux, dans toutes ses activités, auprès de tous publics, pour promouvoir les bonnes pratiques.

Cette éducation vertueuse repose en grande partie sur la **sécurité** et le **civisme**.

Les **valeurs** que l'on apprend au judo, s'appliquent aussi dans la vie quotidienne. Un bon judoka est aussi un bon citoyen.

Exemple : La politesse, le respect ou le contrôle de soi sont autant utiles en famille, entre amis, à l'école ou au travail qu'au dojo, dans nos actes, nos paroles, ou sur les réseaux sociaux.

Le dojo, les vestiaires sont des **lieux dédiés** au judo et qui nous permettent une pratique saine et sécurisée. Chacun doit veiller à leur maintien en bon état et de propreté, et à leur affectation sportive sans usage détourné.

Exemple : On ne dégrade pas les installations, on respecte l'intimité de chacun, on exclut toute forme de bizutage.

Nos **équipements** nous servent à pratiquer l'activité, dans le respect des règles techniques et sportives. Ils ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que la pratique du judo.

Exemple : Une arme de kata doit rester un accessoire technique manié dans le strict protocole de l'épreuve.

La ceinture – Obi – est un accessoire vestimentaire, technique ou pédagogique, tout comme le judogi. Elle se porte autour de la taille et ne doit pas servir à blesser ou humilier. Il est primordial que chaque jeune judoka ait conscience de la dangerosité de la voir détournée de son usage premier (fouet, lien, strangulation), même sous des formes jouées.

L'apprentissage du judo repose sur une **progression technique** destinée à faciliter les progrès des pratiquants en contrôlant les risques pour eux-mêmes ou autrui. En tant qu'art martial, méthode de défense, sport de combat, le judo est réglementé, efficace et sécurisé.

Exemple : Les clés de bras, les étranglements, les atémis obéissent à des critères de grade, d'âge, de niveau sportif définis en fonction des capacités des pratiquants.

Enfin, tous les **acteurs du judo**, éducateurs, officiels, dirigeants, en plus de leurs compétences pédagogiques, techniques, statutaires, ont été sensibilisés ou formés sur les thématiques de lutte contre les violences, les dérives ou le harcèlement.

Exemple : Les modules de formation à distance ou la plateforme fédérale de signalement participent à l'objectif fédéral d'acculturation à la vigilance.

Pratiquer en sécurité, cela permet de se concentrer pleinement sur l'activité technique ou sportive, et de progresser.

A tous les acteurs du judo, c'est notre responsabilité commune d'y veiller.